



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

LE MINISTRE

Paris, le 07 DEC. 2018

N/Réf : CE 811561

V/Réf :

Monsieur le Député,

Par courrier en date du 22 octobre 2018, vous avez appelé mon attention sur les retards de paiement concernant les aides à l'agriculture biologique et les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) depuis la campagne 2015.

Concernant l'agriculture biologique, je tiens à rappeler qu'un objectif ambitieux de 15 % de Surface Agricole Utile en 2022 a été retenu par le Premier ministre, dans le cadre du Plan Ambition Bio. Ce plan est doté de 1,1 milliard d'euros et s'articule en 7 axes majeurs, financés principalement *via* 3 leviers :

- le renforcement des moyens consacrés aux aides à la conversion : 200 millions d'euros (M€) de crédits d'Etat, 630 M€ du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural auxquels s'ajouteront les autres financements publics, et à compter de 2020, un apport de 50 M€ par an par la Redevance pour Pollutions Diffuses ;
- un doublement du fonds de structuration « Avenir Bio » géré par l'Agence Bio, porté progressivement de 4 à 8 M€ par an ;
- une prolongation et une revalorisation du crédit d'impôt bio de 2 500 à 3 500 € jusqu'en 2020, inscrite en Loi de Finances 2018.

Cette dynamique sera donc accompagnée financièrement par l'Etat avec une augmentation des moyens.

.../...

Monsieur Didier QUENTIN
Député de la Charente-Maritime
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

Concernant les paiements des campagnes précédentes, la mise en œuvre de la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) 2015 s'est accompagnée de la révision complète du système de gestion et de contrôle des aides imposée par la Commission européenne. Ces travaux ont généré un retard très important dans l'instruction des dossiers de demandes d'aides des exploitants agricoles à partir de la campagne 2015 et les dates habituelles de paiement des aides n'ont pas pu être respectées.

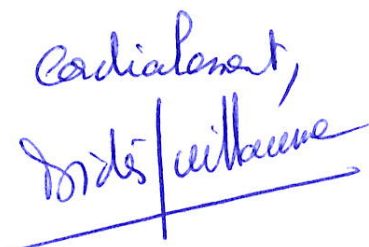
Afin de respecter le calendrier de retour à la normale sur lequel le Gouvernement s'est engagé, un calendrier de rattrapage a été défini : il vise à revenir au calendrier normal de versement de toutes les aides pour la campagne 2018. De ce fait, mes services, que ce soit au niveau national, régional ou départemental, sont pleinement engagés et mobilisés pour résorber ce retard. Des moyens supplémentaires ont notamment été déployés au niveau des services instructeurs. D'autre part, l'Agence de Services et de Paiement a renforcé les moyens mobilisés sur le chantier de l'instrumentation de ces aides et sa capacité à traiter en parallèle les chantiers du premier et du deuxième pilier. Les moyens de son prestataire informatique ont également été renforcés.

En ce qui concerne les aides du premier pilier de la PAC et l'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels, le retard a été résorbé et le calendrier de versement des aides est aujourd'hui revenu à une situation normale.

En ce qui concerne les versements des aides à l'agriculture biologique et des MAEC, les paiements pour la campagne 2015 sont aujourd'hui terminés. Les paiements de la campagne 2016 sont en cours, les premiers paiements ayant été effectués à la fin du mois de mai 2018. A la date du 16 novembre 2018, plus de la moitié des dossiers ont été payés ; enfin, les premiers paiements de la campagne 2017 sont intervenus début octobre 2018.

La campagne 2018 sera donc marquée par un retour à un calendrier normal, c'est-à-dire que les demandes d'aides déposées au titre de la campagne 2018 seront payées au printemps 2019.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de ma considération distinguée.



Didier GUILLAUME